

LES CONTACTS DE L'HAD PÉDIATRIQUE

Pédiatres praticiens HAD

- Dr Astrid BOTTE
- Dr Cyrielle FOUQUET
- Dr Clara PESTEIL

Cadre de santé

- Marie-France RUAULT

Infirmières puéricultrices coordinatrices

- Stéphanie GIRARDOT
 - Sylvie HERAIL
 - Claire LOHRER



DEMANDE DE PRISE
EN CHARGE HAD

Tel. : 05 56 42 49 55

Fax : 05 56 42 49 56

Mail : hadpediatrie@hopitaldubouscat.com

Messagerie sécurisée :

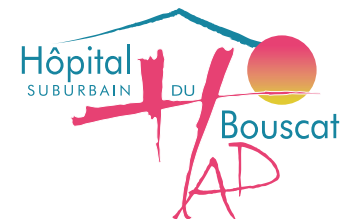
secretariat-5-hopital-bouscat@lifen.mssante.fr

Nos territoires d'intervention sont : le Nord-Ouest de Bordeaux Métropole et le Médoc.

Le secteur Nord-Ouest de Bordeaux Métropole comprend les communes suivantes :

- Arsac
- Bordeaux :
33000, 33200, 33300
- Blanquefort
- Bruges
- Eysines
- Le Bouscat
- Le Haillan
- Le Taillan-Médoc
- Le Pian-Médoc
- Ludon-Médoc
- Macau
- Parempuyre
- Saint-Aubin-De-Médoc
- Saint-Médard-En-Jalles
- Salaunes

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question quant à notre intervention sur une commune donnée.



NÉONATOLOGIE & PÉDIATRIE en Hospitalisation À Domicile (HAD)



Hôpital Suburbain du Bouscat
97 avenue Georges Clémenceau
33110 Le Bouscat
Tel. : 05 56 42 49 55 (24/7)
www.hopitaldubouscat.com

L'HAD PÉDIATRIQUE

- Une véritable alternative à l'hospitalisation conventionnelle
- Une prise en charge globale, personnalisée et ajustée aux besoins du jeune patient
- Une collaboration étroite avec les équipes de l'Hôpital des Enfants du CHU de Bordeaux, des autres établissements hospitaliers et avec les professionnels libéraux (*médecins, pédiatres, pharmaciens, infirmiers, diététiciens, kinésithérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, ...*), les organismes sociaux (PMI, MDSI), les associations, les réseaux, les établissements scolaires et les collectivités.
- Un financement couvert par l'assurance maladie au même titre qu'une hospitalisation conventionnelle.

**7J/7
24H/24**

Astreinte médicale et permanence des soins



Continuité du suivi médical en collaboration avec les équipes hospitalières



Logistique gérée par l'HAD

EXEMPLES DE MODES DE PRISE EN CHARGE

- Traitement par voie veineuse : anti-infectieux ou autres
- Soutien respiratoire à domicile (ventilation, trachéotomie...)
- Surveillance post-chimiothérapie / radiothérapie
- Pansements complexes (Thérapie par Pression négative, stomies...)
- Nutrition entérale et parentérale
- Prise en charge de la douleur (distraction, MEOPA...)
- Prise en charge des insuffisances respiratoires (bronchiolite, asthme...)
- Éducation thérapeutique
- Rééducation pluridisciplinaire
- Soins palliatifs

Les modes de prise en charge autorisés en HAD pédiatrique sont définis par voie réglementaire.



Néonatalogie
Enfants de moins 3 ans
Enfants et adolescents
de moins 18 ans



Hospitalisation de l'enfant
dans le respect de ses
besoins, au sein de son
environnement familial



Éducation à la santé et
formation des équipes
de soins

PARCOURS DE PRISE EN CHARGE



1. Demande d'HAD

Sur prescription du médecin traitant ou du médecin hospitalier



2. Evaluation

de l'état de santé du patient et de son domicile



3. Elaboration

du projet de soins personnalisé du patient



4. Coordination à domicile

entre le médecin traitant (et/ou autres intervenants libéraux) et l'équipe HAD



5. Fin de prise en charge

décidée par le médecin praticien après échange avec le médecin traitant (organisation d'un relais si nécessaire)

